

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1398

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 34

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

"à la Martinique",

les mots :

"en Martinique".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.